



Mercredis

A [11] + A [11]
[12] [13]
[14] [14] [14] [14]



L'Accueil de loisirs du mercredi a pour objectif de favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble et de rendre l'enfant acteur de ses loisirs, au sein d'un milieu riche et stimulant. La notion de « temps libre » est placée au cœur du projet, afin que les enfants -accompagnés par l'équipe d'animation- profitent à leur rythme, et selon leurs choix, des possibilités que leur offre cet environnement. Les règles de vie établies pour le bon fonctionnement du groupe y constituent l'espace de liberté de chacun et chacune.

Le mercredi, les enfants sont répartis entre les différentes structures en fonction de leur niveau scolaire (maternel / élémentaire) et de leur école.

Les enfants sont pris en charge dès la sortie de classe et jusqu'à 18h30.

Les enfants accueillis sur un site différent de leur école sont acheminés, par car, sur leur ALSH de destination. Le soir, les familles doivent venir chercher leur(s) enfant(s) au sein de leur ALSH.

[Voir la géocalisation des ALSH sur Orvault](#) [15]

Accueils de Loisirs - Année scolaire 2020/2021

- ALSH 3-6 ans : ouvert aux enfants scolarisés en maternelle ou ayant 3 ans révolus (pas encore scolarisés). L'enfant doit être propre pour être accueilli.
- ALSH 6-12 ans : ouvert aux enfants scolarisés en élémentaire et aux collégiens n'ayant pas encore 13 ans révolus.

Enfants concernés	Nom de l'ALSH	Adresse
Enfants scolarisés à : • L'école du Vieux Chêne • L'école de Pont-Marchand * • L'école de Saint Joseph **	ALSH Vieux Chêne 3-6 ans et 6-12 ans	14 rue du Raffuneau
Enfants scolarisés à : • L'école du Bois-Raguenet * • L'école de la Salentine * • L'école Emile Gibier	ALSH Emile Gibier 3-6 ans et 6-12 ans	4 rue des Pins
Enfants scolarisés à : • L'école de la Ferrière • L'école du Bois-Saint-Louis * • Enfants orvaltais scolarisés en dehors de la commune. • Enfants hors commune (non scolarisés à Orvault).	ALSH Ferrière 3-6 ans et 6-12 ans	2 avenue de la Jeunesse

*Un service de transport est organisé, sous la responsabilité de la Ville, afin de prendre en charge les enfants dès la sortie de la classe et les emmener sur leur Accueil de Loisirs. Les parents doivent venir le soir rechercher leur enfant directement au sein de l'ALSH.

** Un service de transport est organisé, sous la responsabilité de la Ville, afin de prendre en charge les enfants de l'école Saint Joseph inscrits dans leur école en centre de loisirs le mercredi matin. Les parents doivent venir le soir rechercher leur enfant directement au sein de l'ALSH.

INSCRIPTIONS

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles, sous réserve que la famille ait transmis en amont la Fiche sanitaire 2020-2021 de l'enfant (voir rubrique "A télécharger").

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant pour l'ensemble des mercredis de l'année scolaire. Pour faciliter vos démarches, vous pouvez transmettre vos demandes en vous connectant à votre compte "[espace famille \[2\]](#)" et en complétant les formulaires en ligne, mis à votre disposition dès le 20 juillet.

Vous pouvez aussi imprimer et compléter les fiches d'inscription disponibles dans la rubrique "à télécharger". Ces fiches doivent alors être déposées à l'accueil de l'Espace Famille (21 Avenue Alexandre Goupil) ou par courrier.

Inscription au plus tard à J-7, dans la limite des places disponibles (sauf pour les enfants disposant d'un PAI d'ordre alimentaire : inscription au plus tard à J-14).

FAQ

ALSH MERCREDI_Quels sont les modes de fréquentation possibles ?

Fréquentation « Repas + après midi » :

- Pour les enfants scolarisés à Orvault, prise en charge dès la sortie de classe par les équipes d'ALSH.
- Pour les enfants inscrits au centre de loisirs de l'école Saint-Joseph le mercredi matin, prise en charge sur site, dès 12h15, par les équipes d'ALSH.
- Pour les enfants orvaltais scolarisés dans une autre commune, les familles doivent déposer leur enfant au sein de leur ALSH entre 12h et 12h15.

« Après midi » (sans repas) :

- Les enfants orvaltais ayant 3 ans révolus qui ne sont pas encore scolarisés ainsi que les enfants non orvaltais (et non scolarisés sur la commune) ne peuvent pas déjeuner au sein de l'ALSH. Leur arrivée au sein de l'ALSH se fait, après le repas, entre 13h15 et 13h45, comme pour les enfants scolarisés à Orvault qui rentrent déjeuner chez eux.

ALSH MERCREDI_Quand dois-je inscrire mon enfant ?

Inscriptions ouvertes pour l'ensemble des mercredis de l'année scolaire

- pour les orvaltais et enfants hors commune scolarisés à Orvault : inscriptions à partir du lundi 20 juillet 2020
- pour les hors commune, non scolarisés à Orvault : inscriptions à partir du lundi 17 août

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles, et au plus tard 7 jours avant le mercredi concerné, sauf pour les enfants dont le PAI alimentaire prescrit un régime alimentaire particulier. Pour ces derniers, la Ville étant tenue de commander les repas auprès d'un prestataire extérieur, les inscriptions doivent être sollicitées au plus tard 14 jours avant le mercredi concerné.

Aucune demande d'inscription ne peut être traitée sans la Fiche sanitaire 2020-2021 de l'enfant.

Attention ! En cas de réservations considérées comme "abusives", se traduisant par des annulations systématiques et récurrentes, la Ville se réserve la possibilité, après échange avec la famille, d'annuler ses réservations sur les mercredis pour le reste de l'année scolaire; ceci afin de libérer des places pour les familles exprimant un réel besoin de garde.

ALSH MERCREDI_A quelle heure dois-je venir déposer ou reprendre mon enfant ?

Si mon enfant ne déjeune pas au sein de l'ALSH : arrivée entre 13h15 et 13h45

Si mon enfant n'est pas scolarisé le mercredi matin : accueil possible à la formule "repas+après-midi", avec une arrivée entre 12h et 12h15 (réservé aux enfants orvaltais).

Le soir, départ à partir de 16h45 et au plus tard jusqu'à 18h30.

A NOTER : seuls les enfants de 6 ans et plus peuvent être autorisés à quitter en autonomie l'ALSH (cf. autorisation à mentionner sur la Fiche Sanitaire de l'enfant).

Je souhaite déposer mon enfant un peu plus tard, ou au contraire, venir le chercher un peu plus tôt, est-ce possible ?

Chaque mercredi, 250 enfants en moyenne sont inscrits en ALSH.

Les horaires définis pour l'accueil et le départ des enfants visent, dans un cadre de service collectif, à préserver l'organisation et le projet pédagogique mis en œuvre au sein des structures, et ce dans le respect de l'intérêt général. Aussi, il n'est pas possible d'adapter les horaires d'arrivée ou de départ à chaque situation individuelle (cf Règlement intérieur des activités Jeunesse disponible dans la rubrique "A télécharger").

De manière exceptionnelle, si vous avez une contrainte horaire particulière, vous devez anticiper votre demande de dérogation et motiver celle-ci par écrit à espacefamille@mairie-orvault.fr [16]. Le service Jeunesse vous apportera une réponse (positive ou non) dans les plus brefs délais.

Sachez que les directeurs d'ALSH ne sont pas habilités à valider ce type de réponse, et qu'en cas de demandes récurrentes ou de non-respect des horaires d'accueil, la Ville se réserve la possibilité d'annuler la totalité des inscriptions de votre enfant pour le restant de la période.

Je souhaite annuler ou modifier mon inscription : comment faire ?

Vous devez avertir le service jeunesse par écrit : espacefamille@mairie-orvault.fr [16]. Toute demande de modification ou d'annulation transmise au plus tard 7 jours avant le mercredi

concerné sera acceptée, sans frais (sauf pour les enfants ayant un PAI alimentaire spécifique où le délai est fixé à J-14/voir question "quand dois je inscrire mon enfant?").

Que dois-je fournir à mon enfant lorsqu'il va à l'accueil de loisirs le mercredi ?

Quel que soit l'âge de l'enfant, il est inutile de donner un goûter car celui-ci est fourni par l'accueil de loisirs.

Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs maternels (3-6 ans), il est conseillé de prévoir des vêtements de rechange. Par ailleurs, il demandé aux familles de fournir un drap et une couverture (duvet, plaid..) dans un sac, le tout marqué aux nom et prénom de l'enfant. Ces draps sont conservés par période, de vacances à vacances. Si toutefois l'enfant reste le mercredi après-midi sur son école, il n'est pas nécessaire de fournir un couchage supplémentaire.



Dans l'agenda

lun, 02/11/2020 - mer, 09/12/2020

Vacances de Noël - Accueils de loisirs [17]

mer, 04/11/2020 - 10:00 - 11:00

Atelier Montessori [18]

sam, 21/11/2020 - 10:30 - 11:30

Atelier Montessori [19]

mer, 02/12/2020 - 10:00 - 11:00

Atelier Montessori [20]

sam, 19/12/2020 - 10:30 - 11:30

Atelier Montessori [21]

lun, 04/01/2021 - mer, 10/02/2021

Vacances d'Hiver 2021 - Accueils de loisirs et stages [22]

[Voir tous les événements \[23\]](#)



Dans l'actualité

Recrutement animateurs/directeurs ALSH & camps pour 2021 [24]

Vacances de la Toussaint 2020 - Accueils de loisirs et stages [25]

Vous recherchez un babysitter ? vous cherchez à faire du babysitting ? [26]

Recrutement animateurs-directeurs ALSH/camps pour 2021 [27]

Accueils de loisirs Mercredis 2020-2021 [28]

[Voir toutes les actualités \[29\]](#)

Ohé, plateforme gratuite d'échange et de partage entre orvaltais

Besoin d'une [garde d'enfants](#), [35] de [covoiturage](#) [36], de [soutien scolaire](#) [37]... [Ohé](#) [38] est pour vous !

Pour plus d'infos :

Contactez le service Espace Famille au 02.51.78.33.00

Source URL: <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/mercredis>

Liens

[1] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ensemble-mobilisons-nous-pour-les-enfants-et-les-jeunes>

[2] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille>

[3] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance>

[4] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ecoles-scolarite>

[5] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/restauration>

[6] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/accueils-periscolaires-municipaux>

[7] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances>

[8] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/mercredis>

[9] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances>

[10] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/jeunes>

[11] <https://www.orvault.fr/javascript%3A%3B>

[12] <https://www.orvault.fr/print/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/mercredis>

[13] <https://www.orvault.fr/printpdf/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/mercredis>

[14] <http://www.addthis.com/bookmark.php?v=300>

[15]

https://www.orvault.fr/plan-de-la-ville?combine&field_district_tid=All&field_directory_themes_equip_tid=618&field_directory_themes_tourism_tid=All

[16] <mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr>

[17] <https://www.orvault.fr/agenda/vacances-de-noel-accueils-de-loisirs>

[18] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-42>

[19] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-38>

[20] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-43>

[21] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-39>

[22] <https://www.orvault.fr/agenda/vacances-dhiver-2021-accueils-de-loisirs-et-stages>

[23] <https://www.orvault.fr/agenda/22>

[24] <https://www.orvault.fr/actualites/recrutement-animateursdirecteurs-alsh-camps-pour-2021>

[25] <https://www.orvault.fr/actualites/vacances-de-la-toussaint-2020-accueils-de-loisirs-et-stages>

[26] <https://www.orvault.fr/actualites/vous-recherchez-un-babysitter-vous-cherchez-faire-du-babysitting>

[27] <https://www.orvault.fr/actualites/recrutement-animateurs-directeurs-alshcamps-pour-2021>

[28] <https://www.orvault.fr/actualites/accueils-de-loisirs-mercredis-2020-2021>

[29] <https://www.orvault.fr/actualites/22>

[30] https://www.orvault.fr/sites/default/files/fiche_sanitaire_2020-2021-bat_0.pdf

- [31] https://www.orvault.fr/sites/default/files/photos_enfance_et_jeunesse/ri_jeunesse_20190520_0.pdf
- [32] https://www.orvault.fr/sites/default/files/2019_peg_pjt_acm_0.pdf
- [33] https://www.orvault.fr/sites/default/files/fiche_alsh_mater_merc_2020_21.pdf
- [34] https://www.orvault.fr/sites/default/files/fiche_alsh_elem_merc_2020_21.pdf
- [35] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=baby>
- [36] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=car>
- [37] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=school>
- [38] <http://www.ohe.orvault.fr/>